

# AGENTS DU MATÉRIEL

## LA CFDT CHEMINOTS EST MOBILISÉE POUR VOUS !

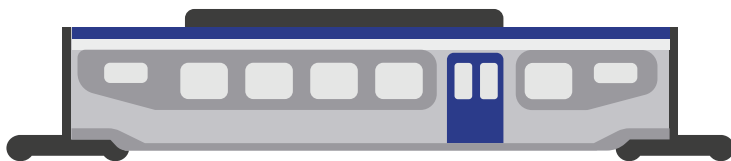


Reçue en bilatérale  
par Xavier Quin, directeur  
du Matériel, la CFDT  
Cheminots a réaffirmé  
toute l'attention qu'elle  
porte aux métiers du  
Matériel. **Revendications.**



# AGENTS DU MATÉRIEL

## LA CFDT CHEMINOTS EST MOBILISÉE POUR VOUS !



La fragmentation du Matériel via la gestion par activités et la mise en place des CSE ont fragilisé son unité et rendu complexe le traitement des problématiques communes. La CFDT souligne la nécessité de redonner une homogénéité aux métiers du Matériel en conservant leur lien. Les acteurs du Matériel ont permis d'assurer les missions essentielles lors du confinement et sont la clé de voûte de la reprise d'activité. Production, ingénierie, mouvement, achats, logistique, formation ou fonctions supports, autant de spécificités et de domaines de compétences essentiels et précieux !

**DANS LE CONTEXTE SANITAIRE ACTUEL, LA CFDT POSE SES REVENDICATIONS FORTES POUR LA PROTECTION DE TOUS LES AGENTS DU MATÉRIEL.**

### **UNIFORMITÉ ET ÉGALITÉ POUR TOUS AU SEIN DU GPU**

La CFDT réclame, quelle que soit l'activité concernée (TER, Transilien, Voyages, Fret, etc.), les mêmes mesures sanitaires pour tous les agents du Matériel. Il est inconcevable aujourd'hui de constater qu'au sein d'un même métier des agents peuvent avoir des niveaux de protection différents selon leur activité d'appartenance. Il est inimaginable que sur le périmètre TER d'une région les agents appliquent les dispositions de protection et qu'en même temps, ceux de Technifret en appliquent des différentes. Ces agents travaillent pourtant dans les mêmes TM... À l'intérieur même de l'activité TER, chaque région a produit ses propres recommandations. La CFDT Cheminots exige plus que jamais que les mesures sanitaires soient correctement mises en œuvre

dans les différents établissements, conformément aux préconisations nationales pour l'ensemble des agents du GPU ! Aucune approximation ne pourra être tolérée sur la sécurité des agents.

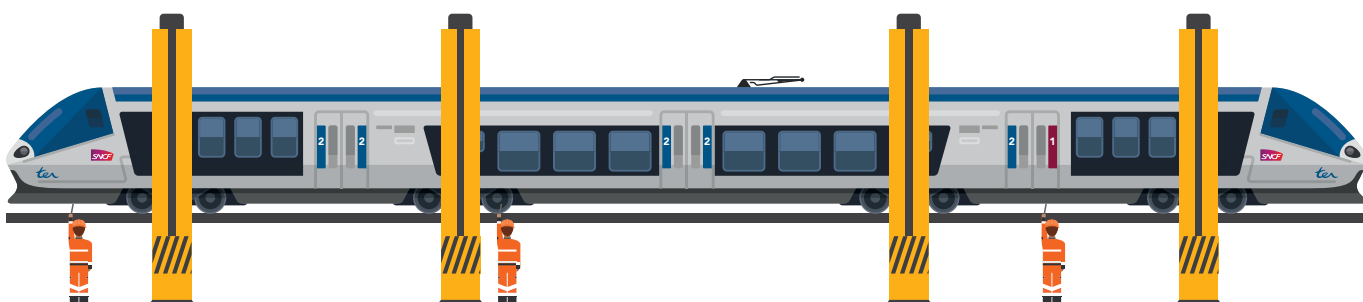
**« PAS DE PRODUCTION SANS PROTECTION » EST LA LIGNE CLAIRE POSÉE PAR LA CFDT DÈS LE DÉBUT DE CETTE CRISE SANITAIRE AUPRÈS DE LA DIRECTION DU GROUPE PUBLIC SNCF ET DES POUVOIRS PUBLICS.**

### **MASQUE : APPLICATION DU PRINCIPE DE PRÉCAUTION ET USAGE UNIQUE**

Les préconisations scientifiques et sanitaires ont beaucoup évolué depuis le début de cette crise. Les évidences et les théories d'hier ont ainsi rapidement été chassées par d'autres au fur et à mesure de cette crise. Face à ces incertitudes, la CFDT revendique l'application du principe de précaution. Il doit s'imposer à tous comme une évidence. Nous rappelons que le masque chirurgical est un masque à usage unique. Les impératifs de production ainsi que les aléas climatiques impliquent la nécessité de mettre en dotation une quantité de masques en adéquation avec l'activité. La CFDT exige que le même masque ne soit pas réutilisé par les agents au cours de la même journée de service.

### **DÉSINFECTION DE LOCAUX : LA CFDT EXIGE QU'ELLE SOIT QUOTIDIENNE**

La CFDT rappelle que les agents du Matériel travaillent aussi les week-ends et les jours fériés. Nous veillerons que la direction ait correctement anticipé cette charge supplémentaire aussi auprès de ses prestataires. De plus, les agents utilisent un certain nombre d'espaces et de lieux de vie communs (vestiaires, réfectoires, etc.). La CFDT exige que ces différents lieux soient désinfectés de avec des produits répondant aux normes EN 14476 et organisés dans le plus strict respect des normes sanitaires. La CFDT demande qu'une traçabilité soit mise en place afin que les agents puissent s'assurer de la mise en œuvre des mesures de désinfection.



# AGENTS DU MATÉRIEL

## LA CFDT CHEMINOTS EST MOBILISÉE POUR VOUS !

### CONCERNANT LES AGENTS EFFECTUANT DES DÉPLACEMENTS (AEF, CIM, INGÉNIERIE, ETC.)

Nous exigeons que ces agents soient logés dans des hôtels ou en résidence Orféa respectant les mesures sanitaires spécifiques prévues (temps d'aération, utilisation d'un bon désinfectant répondant aux normes EN 14476, les éléments à nettoyer et désinfecter dans la chambre et les parties communes, lavage des tissus à très haute température, etc.).

### SUR L'ASPECT DU MATÉRIEL ROULANT

Il est impératif de ne pas oublier les agents du Mouvement, qui sont amenés à être en contact avec les engins avant désinfection. Dans une situation aussi mouvante que celle que nous connaissons actuellement, le principe de précaution s'impose. Les certitudes d'aujourd'hui ne sont pas celles de demain et nous sommes appelés à la prudence. Nous réclamons les mesures de protection les plus élevées possible au regard des incertitudes.

### TÉLÉTRAVAIL

La crise a amené à un recours massif au télétravail. Et il faudra faire le retour d'expérience de cette période et adapter notre accord à ces enseignements. Ce qu'on pensait impossible hier, la crise sanitaire que nous vivons a démontré qu'on pouvait le mettre en place.

**TÉLÉTRAVAIL JUSQU'AU 8 JUIN :  
LA CFDT SERA VIGILANTE POUR QUE  
LES INSTRUCTIONS CONCERNANT  
LE RETOUR SUR SITE SOIENT APPLIQUÉES  
À BON ESCIENT ET RAPPELLE LE CARACTÈRE  
D'ABSOLUE NÉCESSITÉ JUSTIFIANT  
LE RETOUR D'UN AGENT !**

### LA PRODUCTION DOIT INTÉGRER LES OBLIGATIONS SANITAIRES

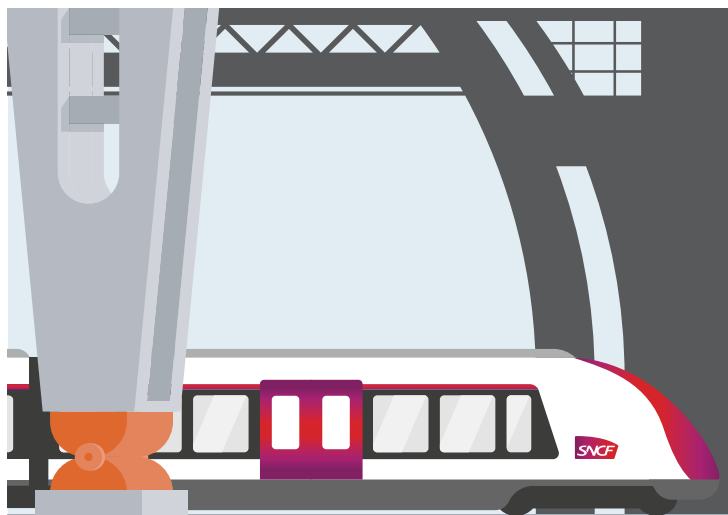
Dans ce contexte profondément anxiogène pour les cheminots, les mesures sanitaires qui doivent être mises en œuvre par les agents génèrent une augmentation de la charge mentale ainsi qu'une détérioration des conditions de travail. Il convient en particulier d'intégrer de nouveaux temps forfaitaires afin de pouvoir les effectuer correctement. Les représentants CFDT Cheminots seront attentifs au respect de l'instruction de pragmatisme donnée aux managers par la Direction du Matériel en la matière.

### LA PRODUCTION NE DOIT EN AUCUN CAS PRIMER SUR LA PROTECTION !

Parmi les mesures nécessaires figurent aussi les aménagements d'horaires afin de minimiser les contacts et les regroupements. À ce titre, la CFDT exige que l'amplitude et la durée du travail soient réduites afin de prendre en compte ces réalités. Nous réclamons que chaque entité puisse, en accord avec les agents, définir les modes de fonctionnement les mieux adaptés pour conserver les meilleures conditions de travail possible, malgré les contraintes sanitaires imposées. Les effectifs disponibles liés à la réouverture limitée des écoles ou aux agents dits « vulnérables » sont des facteurs qui jouent dans la compatibilité entre le niveau de service espéré et la disponibilité des agents. Il est impératif que les établissements fassent une évaluation des effectifs disponibles pour veiller à une gestion adéquate de la charge à venir.

### LA SITUATION DES NOMBREUX INTÉRIMAIRES EST PRÉOCCUPANTE

Depuis de nombreuses années, la CFDT alerte la direction sur ce sujet et réclame l'embauche des intérimaires qui occupent souvent des postes pérennes, palliant ainsi l'impossibilité de recruter. Leur avenir au sein de l'entreprise est parfois menacé, alors même qu'ils sont indispensables à la production. La CFDT Cheminots sera particulièrement attentive à la montée en charge accompagnant la reprise d'activité, qui devra intégrer la réalisation impérieuse des mesures de protection. Nous veillerons à la bonne adéquation entre charge et temps de travail pour tous les agents du périmètre afin d'éviter toute dérive pouvant mener à des situations catastrophiques en matière de sécurité et de risques psychosociaux. ☹️☹️☹️



# AGENTS DU MATÉRIEL

## LA CFDT CHEMINOTS EST MOBILISÉE POUR VOUS !

### VOTRE RÉMUNÉRATION : CE QUE NOUS AVONS OBTENU

L'indemnité compensatrice exceptionnelle de service restreint (ICERS) sera doublée au Matériel ! Calquée sur les principes et les barèmes de l'indemnité compensatrice de représentation

destinée aux représentants du personnel et définie au GRH 0612, elle doit être attribuée à tous les agents en production pendant le confinement et durant toute la reprise d'activité ! ●

### VOTRE RÉMUNÉRATION : NOUS EXIGEONS DES MESURES COMPLÉMENTAIRES



LES MESURES MISES EN PLACE PAR L'ENTREPRISE SONT INSUFFISANTES ET DE NOMBREUX CHEMINOTS SUBISSENT UNE BAISSÉ DE LEUR POUVOIR D'ACHAT.

#### LA CFDT CHEMINOTS REVENDIQUE

- L'attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat mise en place par le gouvernement d'une valeur de 1 000 € pour l'ensemble des cheminots du Matériel. Comme le permet la loi, le montant de cette prime exceptionnelle doit être majoré pour les agents relevant d'un poste opérationnel.
- L'attribution de l'indemnité de continuité de service, de la prime de réserve ainsi que de l'indemnité de non-affectation à un roulement

de service (majoration) pour les agents utilisés de manière continue ou ponctuelle en production, ceux inutilisés suite à la diminution des activités de maintenance ne pouvant télétravailler.

- La mise en place d'un dispositif spécifique de compensation de perte des éléments variables de solde (EVS).
- La mise en place d'un dispositif spécifique de prise en charge des frais kilométriques pour les agents qui doivent utiliser leur véhicule personnel pour se rendre au travail.
- Étendre le bénéfice des titres-restaurant à tous ceux qui n'ont pas accès à une solution de restauration. La reprise, pour beaucoup, va s'accompagner de difficultés de restauration. Il est impératif que chacune et chacun disposent d'une solution de restauration.

#### SUR LES COMPENSATIONS

La CFDT a souligné auprès de la direction qu'il est plus vertueux d'avoir des mesures générales qui peuvent se décliner afin de trouver un juste équilibre entre rémunération et investissement des agents. ●

